RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00535
Numéro SIREN : 512 266 156
Nom ou dénomination : M&H CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006338

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Date : 03/07/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006338**
n° de gestion : **2009B00535**
n° SIREN : **512 266 156 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 03/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

M&H CONCEPT
14 Route De Rumilly Meythet 74960 ANNECY

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

1 BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise : SARL M ET H CONCEPT — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 14 Route de Rumilly 74960 MEYTHET

Numéro SIRET * : 5 1 2 2 6 6 1 5 6 0 0 0 3 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	53 896	030	22 368	31 527	41 793
	Immobilisations financières * (1)	040	1 579 338	042		1 579 338	1 359 539
	Total I (5)	044	1 633 234	048	22 368	1 610 866	1 401 332
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070			37 000
	Créances (2) — Autres * (3)	072	1 248	074		1 248	4 440
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	31 076	086		31 076	24 755
	Charges constatées d'avance *	092	641	094		641	273
	Total II	096	32 965	098		32 965	66 468
	Total général (I+II)	110	1 666 199	112	22 368	1 643 831	1 467 800

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	800 000	800 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	20 524	18 733
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	284 372	250 342
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	213 818	35 821
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	1 318 714	1 104 896
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	235 973	340 445
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 286	6 404
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 79 253)	172	87 858	16 055
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	325 117	362 904
	Total général (I + II + III)	180	1 643 831	1 467 800

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	130 446
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	220 294
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL M ET H CONCEPT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2019	Exercice N-1 clos le 31 12 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue — biens	215	214	
	Production vendue — services *	217	218	174 000 / 225 918
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	6 344 / 137 440
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	180 344 / 363 358
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	46 635 / 49 056
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 611	244	1 630 / 4 741
	Rémunérations du personnel *		250	97 724 / 306 300
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	10 326 / 35 256
	Dotations aux amortissements *		254	10 761 / 28 082
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	28 235 / 1
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	195 310 / 423 435
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(14 966) / (60 077)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	235 877 / 100 907
	Produits exceptionnels (IV)		290	37 000
	Charges financières (V)		294	7 018 / 9 832
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	75 / 32 176
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310	213 818 / 35 821

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	213 818 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	18 509
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	872
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	11 825
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251	
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		
	Investissements outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350 235 000
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D			
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	10 024 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * 37 760 dont imputés sur le résultat :			360 10 024
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0 / 372

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 643 830.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 174 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 213 817.81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	51 680		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 569		495
TOTAL	54 248		495
Autres participations	1 359 539		1 108 392
TOTAL	1 359 539		1 108 392
TOTAL GENERAL	1 413 787		1 108 887

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			51 680	51 680
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		848	2 216	2 216
TOTAL		848	53 896	53 896
Autres participations		888 593	1 579 338	1 579 338
TOTAL		888 593	1 579 338	1 579 338
TOTAL GENERAL		889 441	1 633 234	1 633 234

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	10 649	10 336		20 985
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 806	425	848	1 384
TOTAL	12 455	10 761	848	22 368
TOTAL GENERAL	12 455	10 761	848	22 368

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	10 336				
Matériel de bureau informatique mobilier	425				
TOTAL	10 761				
TOTAL GENERAL	10 761				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	273 678	273 678	
Impôts sur les bénéfices	830	830	
Taxe sur la valeur ajoutée	418	418	
Charges constatées d'avance	641	641	
TOTAL	275 567	275 567	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	303	303		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	235 669	105 223	130 446	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 286	1 286		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 016	2 016		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 569	6 569		
Autres impôts taxes et assimilés	20	20		
Groupe et associés	79 253	79 253		
TOTAL	325 117	194 671	130 446	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	104 556			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	5 714.2800	100	40		140

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	303
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	816
Dettes fiscales et sociales	159
Total	1 279

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	641
Total	641

M & H CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 €
Siège social : 14 Route de Rumilly – 74330 MEYTHET

512 266 156 R.C.S ANNECY

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 10 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,
Et le dix juin à vingt heures,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents :
-Madame Christelle CROZET, propriétaire de 70 parts
-Monsieur Yannick CROZET, propriétaire de 70 parts
soit 140 parts sur un total de 140 parts composant le capital social.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Yannick CROZET préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition de l'associée non-gérante plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que cette dernière a eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223–19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à donner.

Le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 213.817,81 €, de la manière suivante :

- Autres réserves :	203.126,92 €
- Réserve légale :	10.690,89 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents :

- 2016 : 80.000 €
- 2017 : Néant
- 2018 : Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, approuve la rémunération annuelle de Monsieur Yannick CROZET, gérant pour l'exercice, soit 14.400 €. Les cotisations sociales afférentes ont été réglées par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, approuve la rémunération brute de Madame Christelle CROZET, associée, soit 19.859 € et 4.243 € d'avantage en nature.

CC

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

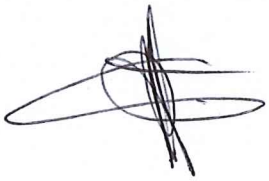
SIXIEME RESOLUTION

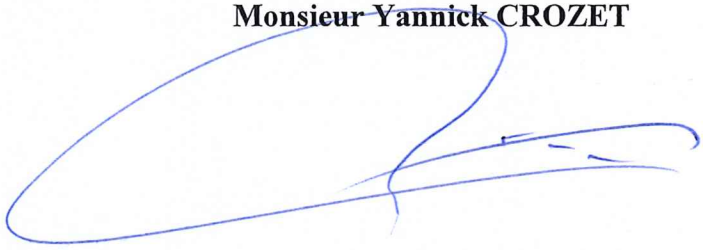
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès verbal.

Madame Christelle CROZET **Monsieur Yannick CROZET**





M & H CONCEPT

Société à responsabilité limitée
au capital de 800 000 €
Siège social : 14 Route de Rumilly – 74330 MEYTHET

512 266 156 R.C.S ANNECY

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

J'ai l'honneur de présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2019**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à approbation.

Je reprends ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

II. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice clos a permis d'atteindre un chiffre d'affaires de 174.000 €, contre 225.918 € pour l'exercice précédent (-23%).

Les autres achats et charges externes représentent 46.635 € en 2019, alors qu'en 2018 ils s'élevaient à 49.056 €. Le principal poste de dépenses est la location du véhicule hybride (14,5 k€).

La gérance a perçu une rémunération nette de 14.400 € pour cet exercice.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 13.269 € contre -176.608 € l'an dernier.

Les dividendes perçus de ses filiales se sont élevés à 235.000 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 213.818 € contre 35.821 € pour l'exercice précédent.

III. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Satisfaits du résultat de cet exercice, nous allons maintenir nos efforts afin de pérenniser la capacité bénéficiaire de notre société.

IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Je n'ai rien à signaler à ce titre.

V. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIERE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Je n'ai rien à signaler à ce titre.

VI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de 213.817,81 € que je propose d'affecter comme suit :

- Autres réserves :	203.126,92 €
- Réserve légale :	10.690,89 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au cours des trois exercices précédents :

- 2016 : 80.000 €
- 2017 : Néant
- 2018 : Néant

VII. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, je vous informe que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Monsieur Yannick CROZET